Envoyé en préfecture le 29/10/2026
Reçu en préfecture le 29/10/2026
Publié le
ID : 035-213500283-20261027-2026_58-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Boistrudan

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/10/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 15/10/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Octobre à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Boistrudan s'est réuni à la Salle du conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BELMONT Yann, Conseiller, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/10/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2026.

Présents : Mmes : GUILLOUET LEGRAND Estelle, LUCAS Elodie, MODICOM Christelle, RENOUARD Magalie, TISLER Viviane, YEH Angèle, MM : BELMONT Yann, FALOURD Bruno, GERARD Aymeric, GUEGAN Romuald, GUERLAVAIS Julien, RAUFLET Didier, YANG Paul

Excusé(s) : Mme BRUNEL Corinne, M. VISSEICHE Roland

A été nommé(e) secrétaire : M. GUEGAN Romuald

2026-58 – Lotissement : Servitude pour raccordement de Mr MASSON, Madame GARNIER et futur projet Consort GARNIER

Monsieur le Maire expose :

Dans l'élaboration du plan du lotissement « La Clé des Champs », il est indiqué une servitude de passage pour le raccordement de Monsieur MASSON et ainsi qu'un raccordement entre les lots 1 et 18 pour la maison de Madame GARNIER ainsi que pour le projet des consorts GARNIER (2 Lots) (Plan joint)

La prise en charge de l'acte notarial se fera à 50% pour la Commune ainsi que 50 % pour le pétitionnaire.

Le pétionnaire devra la somme de 800 euros de participation à l'assainissement collectif (délibération du 4 décembre 2014 avec effet rétroactif au 1er juillet 2013).

Le conseil municipal par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

- *A signer tous les documents concernant la servitude pour raccordement chez le notaire*
- *A régler le coût référent à ces servitudes*
- *Donne tous les pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de récupérer cette participation à l'assainissement collectif*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/10/2026
Le Maire
Didier RAUFLET

MAIRIE DE BOISTRUDAN 35150

Le Secrétaire de séance
Romuald GUEGAN